



Compte-rendu du bureau national du jeudi 8 juin 2017.

Présent.e.s :

Bailla Aïssou, Philippe Brunet, Corinne Charamond, Laetitia Godfrin, Frédéric Maguet, François Vohl

Et Marif Gleizes au titre de VISA et du groupe « vigilance ED »

Excusé.e.s :

Maryannick Chalabi, Jean-Pierre Jollivet, Nelly le Meur, Benoît Ode, André Sacristin, Sylvie Serre, Michel Taphanel, Marina Zveguinzoff

Rendez-vous ministre

En arrivant, Mitterrand avait reçu les organisations syndicales en bilatérale au bout de deux semaines, Fillipetti au bout d'une semaine, Pellerin au bout d'un mois et Azoulay ... au bout de quatre ou cinq mois, et encore, parce qu'on avait râlé. Donc, chaque ministre a sa propre sensibilité par rapport au « dialogue social » et a plus ou moins envie d'entendre parler des problèmes des personnels (Azoulay, les problèmes des personnels ...)

Françoise Nyssen n'est pas plus pressée que ça de nous rencontrer, il faut dire qu'elle semble avoir du mal à boucler son cabinet et, n'ayant pas tous ses énarques autour d'elle, est peut-être un peu hésitante à recevoir les monstres. Jusqu'ici, elle a fait des sourires en centrale et dans certaines DRAC mais le contact avec le quotidien des agents n'a pas beaucoup dépassé la phase « sourires ».

Toujours est-il que nous avons fini par avoir un rendez-vous en bilatéral le 22 en fin de journée.

Le programme envisagé est le suivant :

- Introduction sur la **gouvernance**, notamment en EP, et notamment sur la gouvernance sauvage qui règne sans complexe dans certains établissements publics. En complément : certains engagements précis auxquels on tient et qu'il faut répéter chaque fois qu'on re-démarre un nouveau ministre (pas de changements de résidence pour les agents qui réussissent un concours interne en B, par exemple) – *F. Maguet à la manœuvre*
- Le naufrage de l'**archéologie**, et notamment le camp concurrentiel en archéo préventive – *C. Charamond*,
- L'état des **services déconcentrés**, DRAC/UDAP, et des agents qui, à l'intérieur, essaient de maintenir leurs missions dans un environnement ubuesque – *Ph. Brunet*

- La **recherche** au MCC, CNESERAC, filière recherche, RIFSEEP des personnels scientifiques, etc. – *F. Maguet de nouveau*
- Les **bibliothèques** : missions, ouverture – *quelqu'un du SNASUB*

Chaque intervenant.e va rédiger une fiche d'une vingtaine de lignes qu'on laissera à la ministre. Tout cela sera diffusé sur le site public.

Commission GPRH

Il a été créé auprès du CTM (on s'est assez battus pour ça) une **Commission de gestion prévisionnelle des ressources humaines** compétente « pour examiner les cartographies des emplois du ministère comprenant la démographie et les effectifs d'une famille métier, le recensement des besoins, la politique des concours et du recrutement du ministère incluant leurs calendriers prévisionnels, les évolutions statutaires et les plans d'action qui en découlent ». Bref : on a enfin l'outil dont on rêvait depuis des années à chaque fois qu'on surprenait les services RH à bricoler leurs petites affaires tous seuls dans leurs coins sans rien demander à personne, que ce soit en matière de concours (on se souvient du concours des ingénieurs d'études) ou en matière de besoins.

La FSU a un siège dans cette commission, il est proposé qu'y soient nommés Frédéric Maguet comme titulaire et Marie-Hélène Thiault comme suppléante, cette dernière en raison de son expertise en matière RH, notamment en ce qui concerne la politique des concours du MCC.

Il est proposé également que se constitue, au sein du SNAC, un **groupe de travail GPRH** où seront invités, dans un premier temps, nos représentants en CAP ainsi que les adhérents qui figuraient sur nos listes en 2014, et dans un second temps tous les adhérents qui souhaiteront rejoindre ce groupe.

Ces deux propositions sont adoptées.

Rendez-vous avec Marc-Olivier Baruch

Marc-Olivier Baruch, ancien haut fonctionnaire au MCC (à l'époque de Dupavillon, ça ne nous rajeunit pas) et universitaire (historien, dir. d'étude à l'EHESS, spécialiste de l'histoire de l'administration), a été chargé par le secrétaire général du ministère d'une mission pour préparer la mise en place d'une fonction de « référent déontologue » au sein du MCC. Cette fonction, instituée par la loi déontologie, consistera à apporter aux agents « tout conseil utile au respect des obligations et des principes déontologiques ». En clair, il s'agira de répondre aux questions relatives :

- aux valeurs du service public, notamment la laïcité
- aux conflits d'intérêt (style Pénélopegate ou conflits public/privé)
- au « devoir de réserve »

... et à rien d'autre. Inutile de rêver que ça puisse aider à museler les patrons harceleurs, ce n'est pas fait pour ça.

Donc, évidemment, ça peut être encore un bidule qui va servir d'alibi aux directions pour se donner bonne conscience sur un champ bien balisé tout en continuant à faire les saloperies managériales habituelles au quotidien mais, comme c'est la loi, autant y mettre notre nez et tenter de donner au machin une consistance un peu plus crédible que ce qui traîne actuellement sur les discriminations, par exemple.

Le choix de Baruch est sans doute pas mal vu son calibre (travail sur les « lois mémorielles, etc », allons donc le rencontrer (mardi 13 juin) avec quelques cas concrets et quelques thématiques.

Au titre des cas concrets, l'archéologie est, comme à l'accoutumée, un bon réservoir. Le cas de l'agente de l'INRAP qui s'en va tranquillement travailler dans son coin avec une société privée concurrente et à qui la dir dit en substance : « mais oui vas-y c'est très bien » est quand même un cas d'école assez croquignolet. Les cas des agents des SRA qui vont travailler chez des opérateurs privés, c'est pas mal aussi.

Mais bien sûr, la grande palme revient à certains directeurs qui, se prenant pour Fillon, bricolent les organigrammes de leurs structures pour avantager leurs épouses. Ça tombe bien, on a un très beau cas dans le viseur actuellement, une très très belle bête.

Ce qui pose évidemment le problème, vu de notre point de vue syndical, des possibilités d'intervention dès lors que les hiérarchies sont impliquées. Comme d'habitude, les agents risquent de se retrouver dans la situation de celui qui va au commissariat porter plainte pour violence policière. C'est pour ça qu'il faut bien se mettre d'accord sur l'autonomie hiérarchique du référent déontologie et sur ses capacités d'intervention (si on nous refait le coup de la cellule d'écoute, on claque la porte).

Concernant le devoir de réserve, un sacré travail de clarification est à faire parce que, en droit, la notion est plus que floue et qu'elle est brandie régulièrement, en dehors de tout cadre légal, par des hiérarchies qui ont besoin d'impressionner un peu leur monde (ou qui adorent impressionner beaucoup leur monde).

Enfin, il y a un chantier à faire sur la protection des lanceurs d'alerte, dans deux directions :

- il faut à tout prix protéger les agents qui mettent au courant le ministère quand ils sont face à une hiérarchie dingue
- il faut à tout prix également éviter les détournement de cette procédure vis-à-vis des collègues (dans le style, « dénoncez vos collègues, dénoncez vos voisins en écrivant à *Je suis partout* »).

Territoires de la mémoire

C'est une association belge qui anime, à Liège, un centre d'éducation à la résistance et à la citoyenneté présentant au public (surtout les groupes scolaires mais pas que) deux « expositions permanentes » (en fait deux parcours scénographiques), ainsi que des expositions temporaires, des spectacles, une bibliothèque, etc. L'un des parcours a pour thème la résistance et la répression, illustrées par la déportation de répression durant la Seconde guerre mondiale, l'autre a pour thème la conquête des droits sociaux, illustrée par l'histoire des luttes sociales à Liège depuis le XIXe siècle.

En ce qui concerne les classes, les visites sont encadrées par un travail très important de préparation et de suivi avec les enseignants.

Un projet est en train de prendre forme visant à implanter en région parisienne un centre culturel à vocation militante reprenant une partie de la thématique liégeoise et une adaptation de leurs présentations.

F. Maguet suit ce projet depuis un an, M. Gleizes, suite à une visite à Liège, participe à la réflexion à titre personnel.

S'agissant de la création d'un centre culturel ayant une finalité d'éducation à l'esprit critique sur une base à la fois militante et scientifique, F. Maguet estime que le SNAC, en tant qu'organisation syndicale à visée de transformation sociale regroupant des agents du service public culturel, a toute légitimité pour soutenir le projet.

Une discussion est engagée sur ce thème et sera amenée à se poursuivre dans les mois qui viennent. Si l'intérêt d'une telle entreprise fait consensus, deux problèmes se posent : le degré possible et souhaitable de notre engagement et les thématiques couvertes par le futur centre. Concernant ce dernier point, il a été souligné que la thématique résistance/répression doit faire appel, à côté de la mémoire de la Seconde guerre mondiale, à d'autres mémoires très présentes dans l'espace français, notamment la mémoire de l'esclavage et celle de la colonisation, ainsi que leur conséquence : le racisme post-colonial. Concernant le degré de notre engagement, il a été souligné qu'il fallait éviter la dispersion de nos forces et que, si nous prenons la décision de soutenir ce projet au titre de notre organisation, il ne faut pas que cela nous affaiblisse au niveau de notre objet premier qui est la défense des agents et des missions. En même temps, un engagement raisonnable et discuté entre nous, dans ce projet comme dans d'autres projets similaires qui peuvent se présenter, peut donner au SNAC une visibilité cohérente avec son identité de syndicat culture de la FSU et avoir des retours intéressants sur notre façon de faire du syndicalisme dans notre domaine. Pour l'instant, la question qui se pose est surtout de savoir si nos engagements dans ce type de projets doivent être considérés uniquement comme les engagements individuels de militants du SNAC ou comme des engagements du SNAC. Affaire à suivre et à débattre dans les temps qui viennent.

Orga

Permanence nationale : il est envisagé de s'équiper d'une Box permettant à tous les camarades qui viennent y travailler de disposer d'un réseau Wi-Fi. Expertise technique et financière d'ici le prochain BN. Parallèlement, il est rappelé que nous n'avons reçu qu'un seul des deux portables que l'administration s'était engagé à nous fournir. *C. Charamond à la manœuvre sur ces dossiers.*